MOYENS DE CONSOLIDER LA RÉVOLUTION DU 9 THERMIDOR,

ET

DE RÉTABLIR LA CONCORDE ENTRE LES VRAIS RÉPUBLICAINS,

Proposés dans la Séance du 12 germinal, an III,

PAR F. LANTHENAS,

DÉPUTÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE RHÔNE ET LOIRE.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Germinal, an III.

MOYENS DE CONSOLIDER
LA RÉVOLUTION DU 9 THERMIDOR,
ET DE
RÉTABLIR LA CONCORDE
ENTRE LES VRAIS RÉPUBLICAINS.

Tous les maux de la révolution sont dus à l'égarement de l'opinion d'une partie des citoyens. Les événemens seuls et des trames perfides ont produit, à diverses époques, cet égarement. Il en est résulté les maux les plus profonds pour la patrie; et cependant, jamais la représentation nationale n'a pris de mesures suffisamment efficaces pour prévenir cet égarement ou l'arrêter quand il a eu lieu.

Depuis le 9 thermidor, après un rapport fait au nom du comité de salut public, la Convention nationale a décrété que le comité d'instruction publique lui présenteroit, chaque décade, un cahier décadaire, pour l'instruction du Peuple français, pour montrer au Peuple ses véritables intérêts sur tout ce qui attire l'attention publique du moment, et l'empêcher d'être la dupe

des charlatans qui continuellement le trompent. Pourquoi ce décret est-il resté sans exécution ? Pourquoi ceux qui affectent tant de parler du *peuple*, ne l'ont-ils pas demandée ? Pourquoi n'a-t-on pas dit à la Convention et à la République, les raisons pour lesquelles on ne l'exécutoit point ?

L'indétermination des principes, qui devoient guider le vaisseau révolutionnaire, et du but vers lequel il doit se diriger, a encore été une source bien féconde de nos maux. L'heureuse révolution du 9 thermidor a ramené ce vaisseau dans sa véritable route, en le faisant rentrer dans les principes de l'humanité et de la justice, de laquelle l'énergie, la vigueur nécessaire à sa manœuvre, ne l'auroit certainement point fait sortir, s'il n'y avoit eu de la perfidie pour l'égarer et le perdre, parmi les pilotes qui faisoient le plus valoir eux-mêmes leur habileté et leurs services. Cette mémorable révolution a démasqué les hommes qui, sous le voile du *patriotisme le plus ardent*, sappoient impudemment les droits du Peuple, jetoient les fondemens d'une nouvelle tyrannie, et se disposoient à traiter pour eux-mêmes avec les ennemis du Peuple français, en l'asservissant, pour livrer ensuite la partie la plus précieuse de son territoire aux despotes coalisés, pactiser avec eux et RÉGNER.

Le jour même où vous célébrâtes l'anniversaire de la punition du dernier tyran-roi, vous décrétâtes que la fête de la révolution, du 9 thermidor, seroit célébrée. C'est un des moyens les plus efficaces de fixer dans toutes les têtes l'idée qu'on doit se faire de cette révolution, et d'opérer dans les esprits une unité si desirable. Eh bien ! ce décret n'est point encore mis à exécution ; et les hommes qui prétendent vouloir la paix et l'union qu'ils ont empêchées, sont encore à demander qu'il le soit incessamment, pour fixer dans tous les cerveaux égarés, pour remettre dans tous les cœurs corrompus, les principes qui peuvent seuls sauver la liberté et conduire le peuple au bonheur.

Les ennemis de la liberté ont toujours provoqué l'avilissement de la Représentation Nationale, et ils se sont

réjouis toutes les fois que des divisions ont éclaté dans son sein. Ceux qui vouloient *régner*, ont tout fait pour attiser ces divisions pour nous avilir par elles, et empêcher qu'on y portât remède. Ceux qui ont voulu la République devoient donc, à tout prix, employer les moyens de prévenir ou d'éteindre les divisions désastreuses dans la Représentation Nationale, de maintenir le respect qui lui est dû, et d'augmenter sa dignité.

Appris par nos malheurs, nous avons desiré qu'on rapprochât les uns des autres les membres de la Représentation Nationale; qu'on les mît à même de se mieux connoître, de se communiquer mutuellement leurs idées, de remplir plus facilement tous leurs devoirs, et de faire cesser par-là leurs dissentions, bien plus entretenues encore par le défaut de s'entendre et l'impossibilité de se concilier, que par les passions individuelles et la haine du crime, bien justifiable.

La Convention nationale décréta en conséquence, au commencement du mois *ventôse*, le renvoi au comité des inspecteurs de la salle, des moyens proposés pour faire disparoître les divisions qui ont tourmenté notre assemblée, celles au moins qui sont susceptibles de rapprochement. Ce décret n'a encore rien produit; il semble entièrement oublié; et je remarque encore que ce ne sont point ceux qui affectent le plus, depuis quelque temps, de parler de paix et d'union, sans en vouloir, qui l'ont fait rendre et qui le rappellent aujourd'hui.

Je relève donc ici trois décrets formels de la Convention nationale, vraiment inspirés par le génie de la concorde et de la liberté publique, et qui, par une fatalité inconcevable, restent sans exécution.

Je demande que la Convention nationale, considérant que les maux de la révolution sont tous venus de l'égarement de l'opinion d'une partie des citoyens, voulant prendre tous les moyens de le prévenir, et desirant ôter tout ce qui peut entretenir les divisions que l'on jette et entretient entre ses membres, à dessein de l'empêcher d'arriver à son but, décrète :

1°. Le comité d'instruction publique fera sous trois

jours, à la Convention nationale, un rapport sur les causes qui ont empêché l'exécution du décret rendu le .... vendémiaire dernier, qui chargeoit ce comité de présenter, chaque décade, à la Convention nationale, un *cahier décadaire* pour instruire le Peuple français de ses véritables intérêts, et pour prévenir l'égarement de ses sections par une grande force de raison, en le leur faisant régulièrement distribuer.

2°. Le même comité rendra compte, par le même rapport, de l'exécution du renvoi qui lui a été fait le 2 *pluviôse*, pour qu'il propose le mode de célébrer la fête des 9 et 10 thermidor, avec tout l'avantage qui peut en résulter pour l'esprit public.

3°. Le comité des inspecteurs de la salle rendra également compte, sous trois jours, de ce qu'il a fait pour mettre à exécution les moyens proposés, et qui lui ont été renvoyés par un décret de *pluviôse* dernier, pour que les membres de la Représentation Nationale s'entendent mieux, se communiquent davantage les uns les autres, et ôtent ainsi tout aliment aux divisions qui ne tiennent point au fond des choses et des principes.

4°. La Convention nationale renvoie à ses trois comités réunis de législation, de sûreté générale et de salut public, le principe qui suit, pour en examiner la rédaction, et le lui représenter avec un rapport et les mesures ultérieures nécessaires pour en assurer l'application juste, sans compromettre le salut de la patrie.

« La nuit du 9 au 10 thermidor ayant manifesté la
» grandeur de la représentation nationale, montré com-
» bien elle a été calomniée, et démasqué le complot de
» l'étranger, qui tendoit à perdre la liberté et la Répu-
» blique en avilissant la Représentation Nationale, en la
» détruisant par parties, et en portant le Peuple à s'en-
» tre-détruire lui-même :

» Tel système d'opinion sur les hommes et sur les
» événemens que l'on ait suivi dans le cours de la révo-
» lution, les citoyens ne peuvent plus se faire de repro-
» ches, quand ils se réunissent à vouloir la liberté, la
» République une et indivisible et la Constitution orga-
» nisée de 1793.

» Tout citoyen de bonne foi, lorsqu'il s'est trompé
» sur les moyens de servir son pays et d'assurer la li-
» berté et l'établissement de la République, ne doit
» point, quand son erreur est dévoilée et qu'il l'avoue,
» craindre les poursuites dirigées contre les tyrans abattus
» le 9 thermidor, qui ne peuvent atteindre que les
» CHEFS, les AUTEURS d'une grande erreur publique,
» par laquelle ils vouloient fonder une nouvelle tyran-
» nie, asservir leur patrie, en livrer après une partie
» aux despotes coalisés, pactiser ainsi avec eux, et
» RÉGNER. »

Les trois premières propositions sont décrétées sans difficultés. Il s'en élève sur la dernière.

Thuriot, *Crassous* et *Ruamps* parlent et vocifèrent.

Lanthenas qui ignoroit ce qui se tramoit, leur crie, au milieu du bruit qu'ils font : » j'ai lieu de m'étonner de la confusion que semble faire naître dans le sein de l'assemblée la proposition de déclarer un principe qui m'a paru, qui a paru à beaucoup de nos collègues, propre à ramener la concorde entre nous et entre les bons citoyens de toute la République. — J'ignore pour quelle raison on divague, on cherche à me faire dire ce dont je n'ai ni parlé ni eu l'intention de parler . . . . . «

Le renvoi est décrété.

[illegible]